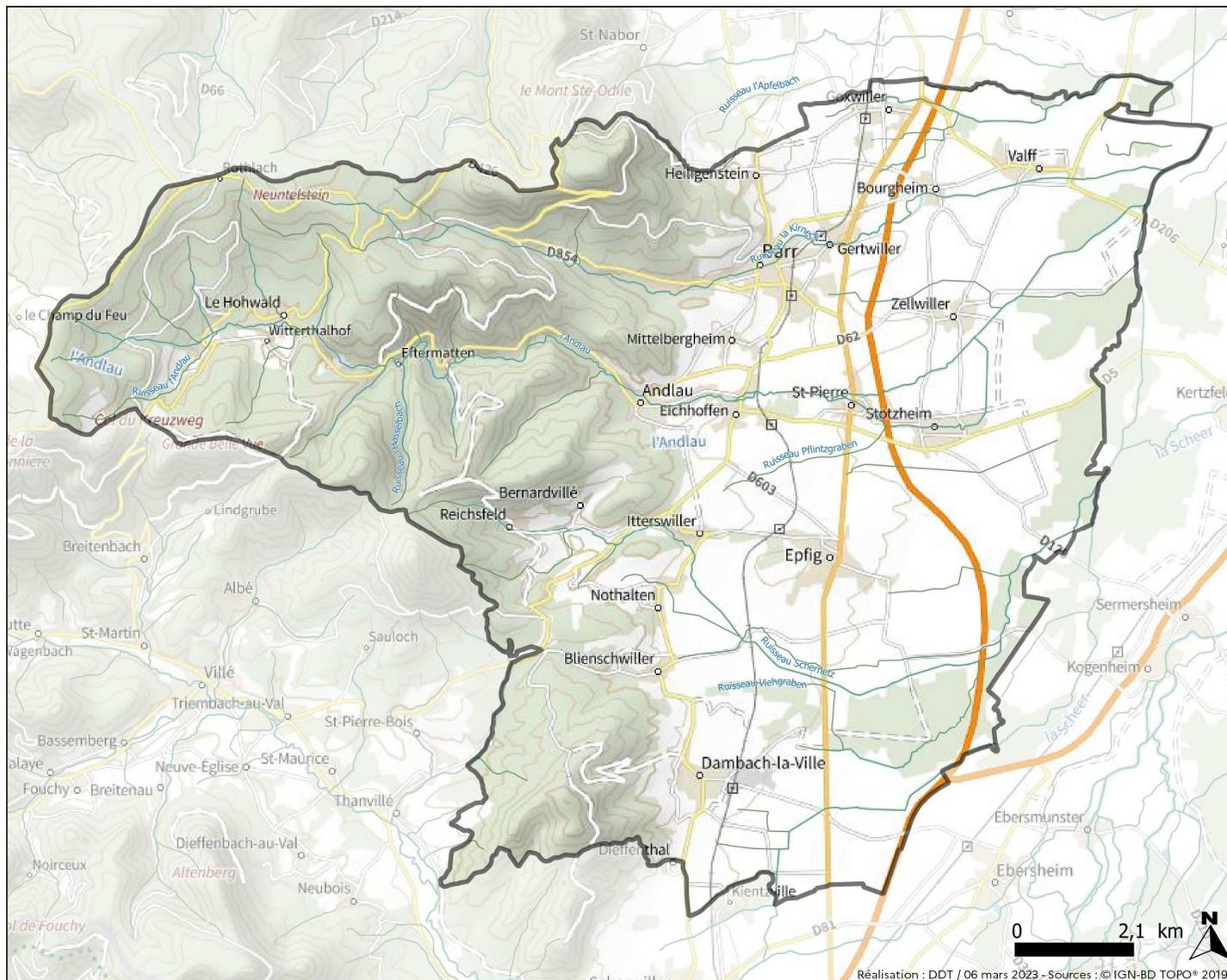
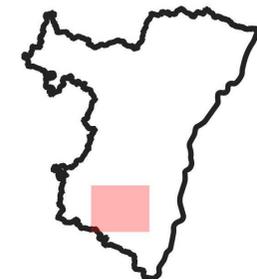


PANORAMA TERRITORIAL - Thème environnement

Période 2022-2027

CC DU PAYS DE BARR



Edito de la Préfète du Bas-Rhin

Le constat établi par la communauté scientifique dans son ensemble fait état, depuis de nombreuses années, d'une dégradation des milieux naturels en France, notamment les milieux aquatiques, mais également d'un appauvrissement significatif de la biodiversité. De plus, le changement climatique est à l'origine de sécheresses de plus en plus fréquentes. Les événements climatiques de plus en plus inhabituels que nous connaissons par ailleurs sont le révélateur de ces changements profonds. Aujourd'hui, nos concitoyens expriment une attente forte de préserver notre environnement.

Répondre à ces enjeux nécessite de mobiliser toutes les ressources disponibles sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les intercommunalités et sur leurs compétences, tant en GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qu'en eau potable ou en assainissement, que ces compétences soient exercées en propre ou transférées à des syndicats.

Afin de faciliter l'exercice de vos compétences, les services de l'État du Bas-Rhin ont produit un document de synthèse sur le périmètre de chaque intercommunalité, afin de mieux connaître les enjeux environnementaux existants sur vos territoires et lister les actions déjà engagées ou à mettre en œuvre dans les domaines de l'eau et de la nature. Il vient compléter le Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) élaboré à l'échelle départementale par la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), en concertation avec les acteurs locaux.

Je remercie l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre des actions de préservation des milieux naturels de notre territoire. La mobilisation de tous est indispensable pour relever cet immense défi que représente aujourd'hui la reconquête du bon état écologique et environnemental de nos territoires.



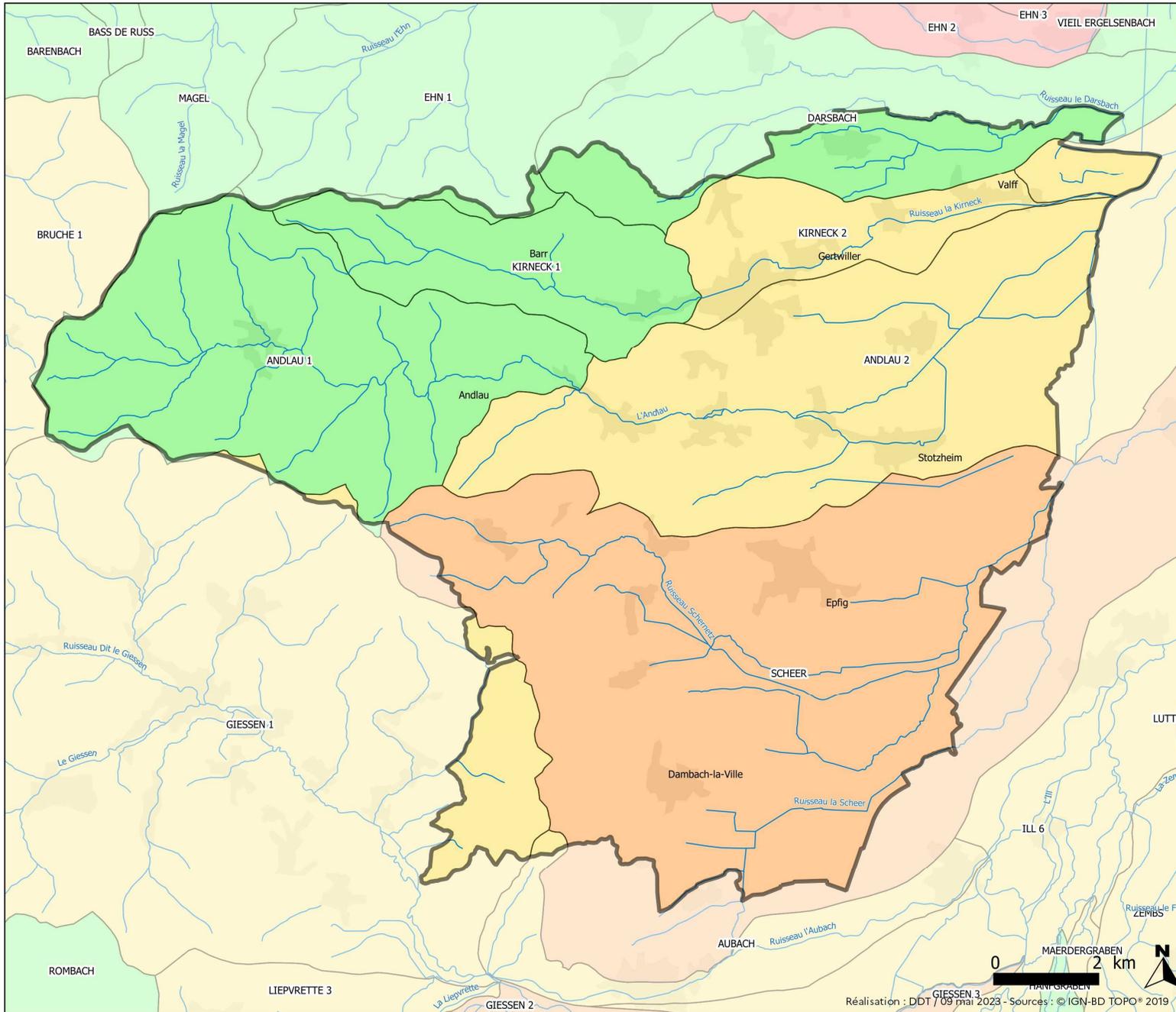
Josiane CHEVALIER

GLOSSAIRE

Sigle	Signification
AAC	Aire d’Alimentation de Captage
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope
DBO ₅	Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours
EIN	Évaluation d’incidence
ENP	Espace Naturel Protégé
ENS	Espace Naturel Sensible
ERC	Éviter – Réduire – Compenser
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
Liste 1	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
Liste 2	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
MES	Matières en Suspension
N2000 ZPS	Zone Spéciale de Protection Natura 2000
N2000 ZSC	Zone Spéciale de Conservation Natura 2000
PAOT	Plan d’Actions Opérationnel Territorialisé
PAPI	Programme d’Actions de Prévention des Inondations
PLUi	Plan Local d’Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau
RAMSAR	Zone humide reconnue au titre de la convention Ramsar sur les milieux humides
RNR	Réserves Naturelles Régionales
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SRCE	Schémas Régionaux de Cohérence Écologique
STEU	Station de Traitement des Eaux Usées
TVB	Trame Verte et Bleue
ZNIEFF	Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZAR	Zone d’action Renforcée (Nitrates)
ZER	Zone à Enjeu Régional (équilibre forêt-gibier)
ZV	Zone Vulnérable (Nitrates)
ZVR	Zone Vulnérable Renforcée (Nitrates)



L'ETAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE CC DU PAYS DE BARR

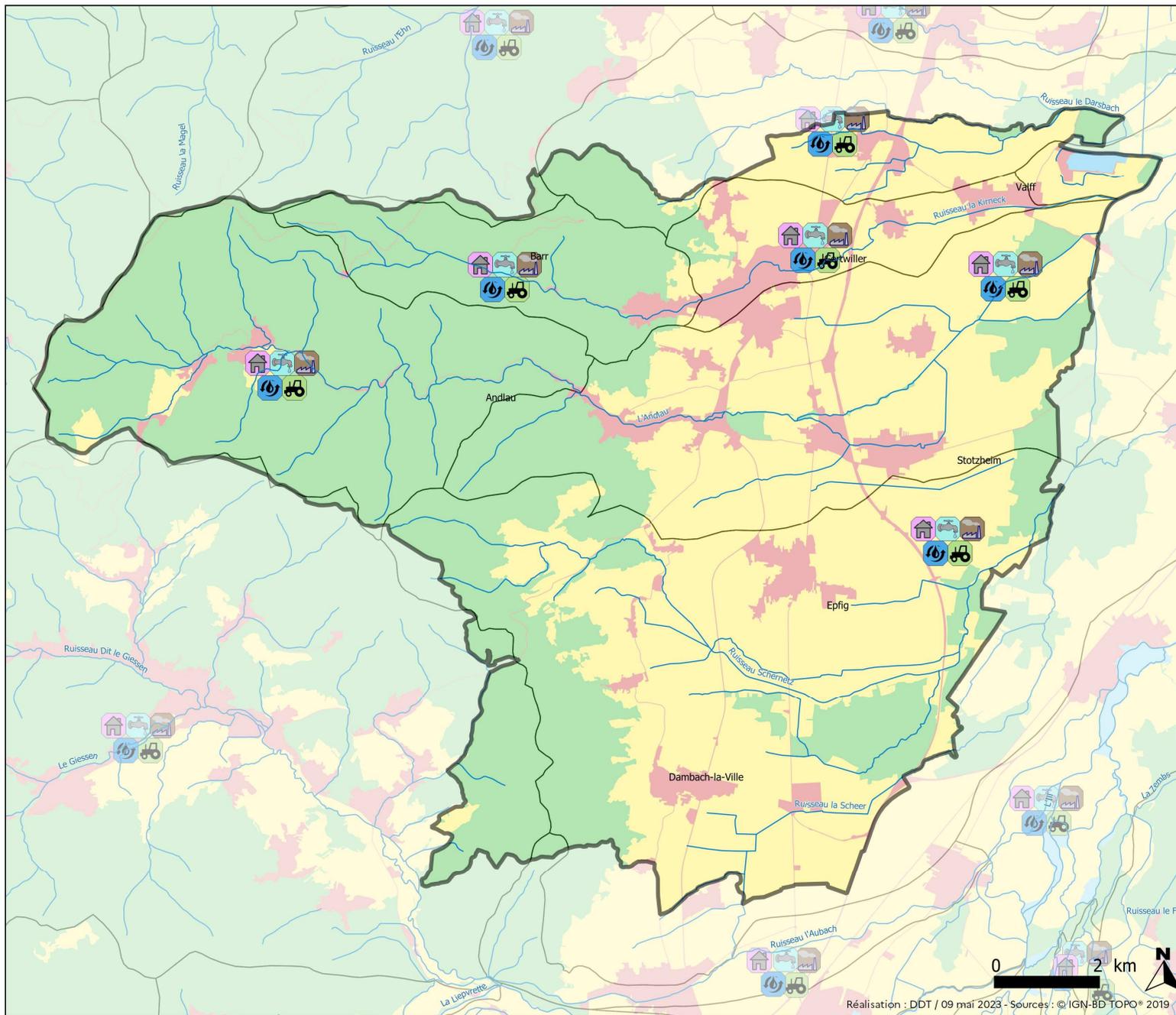


Légende :

La masse d'eau est un découpage élémentaire destiné à être l'unité d'évaluation de la Directive cadre sur l'eau. C'est une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau homogène au niveau de ses caractéristiques physico-chimiques et biologiques, permettant ainsi de justifier d'objectifs de gestion propres. L'objectif d'amélioration des masses d'eau est fixé à 2027.

- Indéterminé
- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Non masse d'eau
- Tache urbaine
- Masse d'eau
- Bassin versant

LES PRESSIONS EXERCÉES SUR L'EAU CC DU PAYS DE BARR



Les différentes pressions ont été rattachées à la masse d'eau et ne ciblent pas précisément la localisation de la pression.

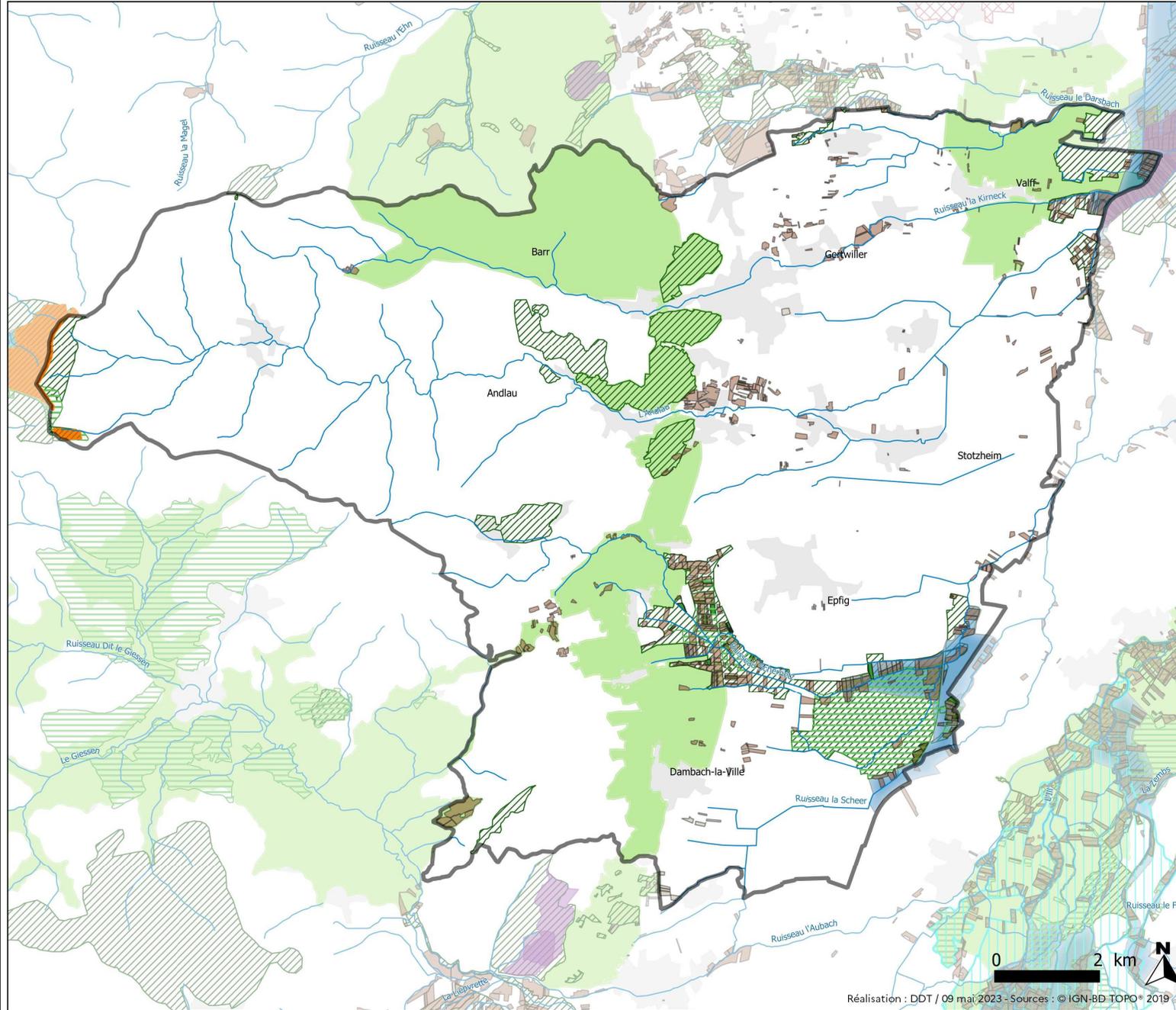
Légende :

-  Les pressions d'origine urbaine sont liées aux pollutions diffuses dues à l'assainissement, à des usages particuliers de désherbage ou de viabilité hivernale et aux lessivages de surfaces urbaines lors des ruissellements de temps pluvieux.
-  Les pressions sur l'eau potable concernent soit une problématique qualitative ou quantitative de la ressource, soit les dispositifs de captages devenus inadaptés.
-  Les pressions sur les milieux aquatiques concernent les altérations de la morphologie et du fonctionnement des milieux aquatiques liées aux obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments et aux transformations des profils et des tracés des cours d'eau.
-  Les pressions d'origine agricole sont liées aux pollutions diffuses des produits phytosanitaires et fertilisants, à l'érosion des sols et aux émissions de matières en suspension.
-  Les pressions d'origine industrielle et artisanales sont liées aux rejets de substances toxiques.

Occupation du sol :

-  Territoires artificialisés
-  Milieux hydrographiques
-  Espaces forestiers et semi-naturels
-  Territoires agricoles
-  Bassins versants des masses d'eau

LES ESPACES NATURELS PROTEGES OU A PRESERVER CC DU PAYS DE BARR



Les espaces naturels remarquables sont notamment constitués de :

- sites Natura 2000, réseau écologique européen formé de zones spéciales de conservation (ZSC) et de zones spéciales de protection (ZPS). L'État s'engage à y maintenir les habitats et espèces concernés dans un état de conservation favorable, en utilisant des mesures réglementaires, administratives et/ou contractuelles. Des évaluations d'incidence (EIN) sont nécessaires pour tous les projets dans et à proximité des sites Natura 2000.

■ N2000 ZSC

■ N2000 ZPS

- espaces naturels sensibles, gérés par la collectivité européenne d'Alsace, qui ont vocation à préserver des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion de crues et à assurer la sauvegarde des habitats naturels.

- ZNIEFF, inventaires ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique / écologique et un bon état de conservation. On distingue :

- les ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;

- les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

- Zones humides, terrains exploités ou non, habituellement gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Ces milieux participent à l'amélioration de l'état des milieux aquatiques par leur fonction d'auto épuration et jouent un rôle essentiel dans la prévention des inondations et le soutien en période d'étiage. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques dépendant de ces zones pour leur survie. En dehors des zones humides remarquables, des zones humides ordinaires non délimitées peuvent être présentes, qu'il convient également de protéger en mettant en œuvre la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction.

Autres zonages de protection :

■ Réserve biologique

■ Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

■ Réserve Naturelle Régionale (RNR)

■ Zone RAMSAR

■ Prairies permanentes en ZAR ou ZVR

■ Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)

■ Forêt de protection

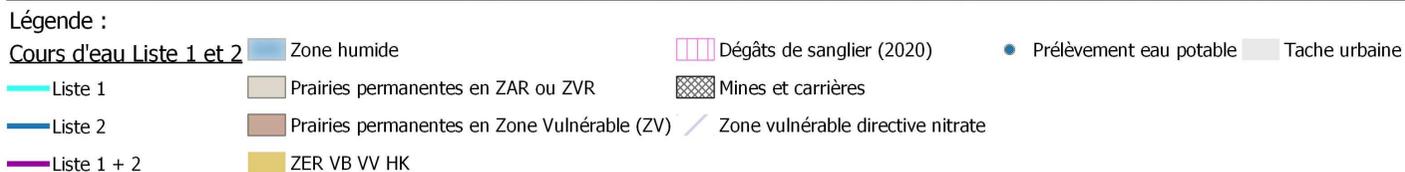
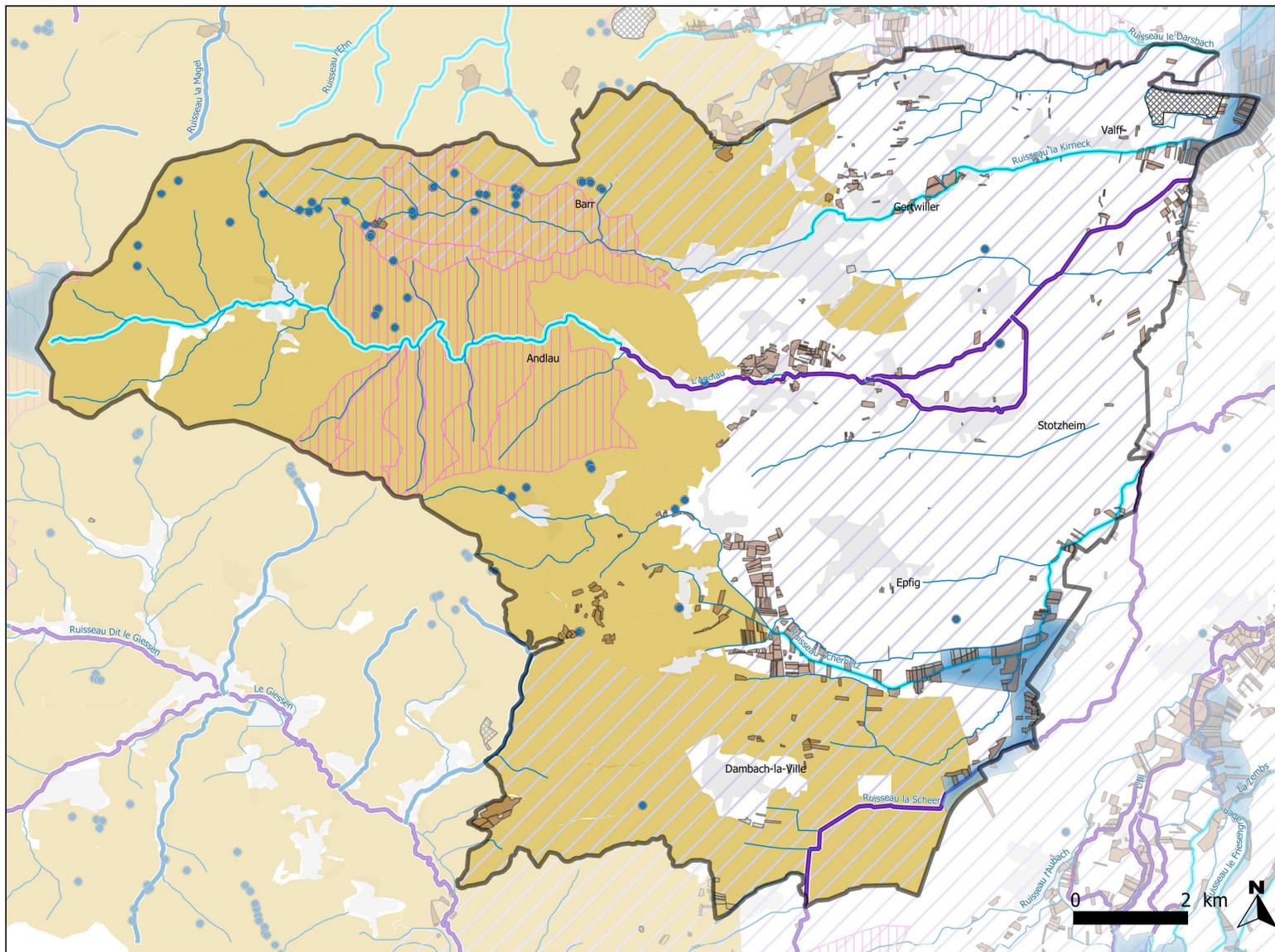
■ Réserve Nationale Chasse et Faune Sauvage (RNCFS)

■ Hamster - Zone de protection statique

■ Hamster - Zone d'accompagnement

■ Tache urbaine

ENJEUX ET POLITIQUES DE PRESERVATION CC DU PAYS DE BARR



Assainissement

Il existe une problématique d'eaux claires parasites sur le territoire. Les nouveaux aménagements devront intégrer la doctrine régionale eaux pluviales. Il conviendra également d'engager des travaux sur la réduction des eaux claires déjà présentes dans le réseau (vérification de l'état des canalisations, déracordement des bassins versants extérieurs et des arrivées d'eaux claires sur les réseaux communaux).

Gouvernance

Le territoire est couvert en partie par le SAGE Giessen-Liepvrette et par le SAGE Ill-Nappe-Rhin. Les futurs projets d'aménagement du territoire soient compatibles avec les règles de ces SAGE.

Milieu aquatique

Il existe une problématique de consommation d'espace à proximité immédiate des cours d'eau, impactant à la fois les zones humides ordinaires, les zones inondables et l'espace de mobilité des cours d'eau.

Inondation / Risques

Aujourd'hui, l'enjeu majeur est la préservation des champs naturels d'expansion des crues. Les études relatives à la définition de l'aléa inondation sont en cours de finalisation.

Eau potable

Quatre aires d'alimentation de captages prioritaires sont présentes sur le territoire liées à des problématiques de nitrates, phytosanitaires et métabolites. Les dynamiques sont d'ores et déjà enclenchées et il conviendra de maintenir les efforts qui permettront, à terme, de retrouver une bonne qualité de l'eau.

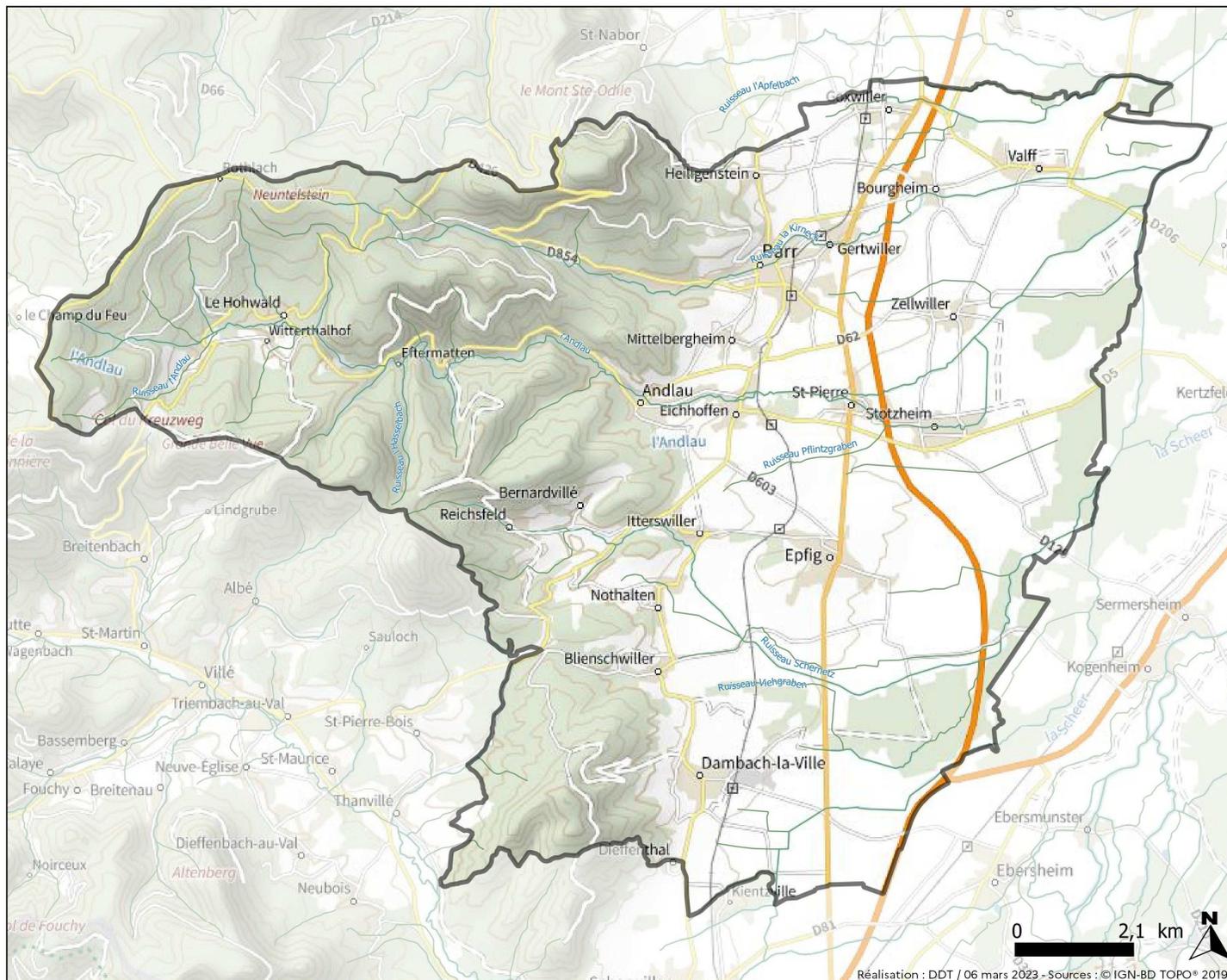
Nature

Il existe un enjeu de fragmentation des prairies sur ce territoire, défavorable aux espèces de papillons. La consommation d'espace à proximité des cours d'eau impacte le maintien des ripisylves, qui est également un enjeu majeur au titre de la Trame Verte et Bleue. Le territoire est situé dans la Zone à Enjeux Régionale pour le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique Vallée de la Bruche/Val de Villé/Haut-Koenigsbourg. Des travaux sont engagés à ce sujet entre élus, chasseurs et gestionnaires forestiers et sont à poursuivre. L'objectif est à la fois économique pour la sylviculture et écologique pour la préservation de la biodiversité. En effet, la trop forte densité de gibiers compromet la régénération naturelle des habitats forestiers.

PANORAMA TERRITORIAL - Thème environnement

Période 2022-2027

CC DU PAYS DE BARR



LISTE DES ACTIONS

de la Communauté de Communes du Pays de Barr

Cette liste d'action est par nature dynamique et évolutive. Elle a été établie sur la base des propositions de l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI, assainissement, eau potable, qualité des milieux, etc.). Afin de disposer de la dernière version, nous vous invitons à consulter le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin (www.bas-rhin.gouv.fr) à la rubrique suivante : Politiques publiques / Environnement / Planification dans le domaine de l'eau.

La colonne « Année prévisionnelle » fait référence à l'année inscrite au Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT), validé par la Préfète en juillet 2022 et également disponible au même fil d'Ariane sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

Actions Assainissement

Thème : Gestion des effluents de temps sec et de temps de pluie

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
ZELLWILLER	ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ANDLAU 2 ; SCHEER	2022

Thème : Gestion intégrée des eaux pluviales

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
ZELLWILLER	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de ZELLWILLER – Masse d'eau ANDLAU 1	ANDLAU 1 ANDLAU 2 DARSBACH KIRNECK 2 SCHEER	2022

Thème : Rejet des substances dangereuses et émergentes (RSDE – IND0301, GOU0301 et ASS0701)

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
ZELLWILLER	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de ZELLWILLER [cd. SANDRE 026755700413]	ANDLAU 2	2022

Actions Milieux aquatiques

Thème : Restauration et renaturation des cours d'eau (MIA0203)

Masse(s) d'eau	Action	Année prévi.
ANDLAU 2	Restauration de cours d'eau	2022
SCHEER	Restauration de cours d'eau	2022

Thème : Restauration de la continuité écologique (MIA0304)

Masse d'eau	N° ROE	Action	Année prévi.
ANDLAU 2	ROE23739	[ROE23739 -L2P] Restauration de la continuité écologique et mise en conformité de la prise d'eau des Tanneries Haas sur l'Andlau à Eishoffen (ROE 23739)	2022
ANDLAU 2	ROE23747	[ROE23747 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion au niveau de l'ouvrage sous la RD1422 à Saint-Pierre (ROE 23747)	2022

Thème : Préservation et gestion durable des zones humides (MIA0601)

Masse d'eau	Action	Année prévi.
ANDLAU 2	Zones humides - Maîtrise foncière sur la masse d'eau Andlau 2	2022
SCHEER	Zones humides - Maîtrise foncière sur la masse d'eau Scheer	2023-2024

Actions Captages

Thème : Reconquête du bon état de la ressource dans les Aires d'Alimentation de Captages (AGR0503, AGR0401)

AAC	Action	Point(s) de prélèvement	Année prévi.
DAMBACH-LA-VILLE	Actions pérennes	NORD P1 (BSS000WXBX – 03077X0010) SUD P2 (BSS000WXBW – 03077X0009)	2022
EPPFIG	Pratiques pérennes	SAINTE-MARGUERITE (BSS000WWBN – 03074X0005)	2022
STOTZHEIM	Plan d'action	FORAGE 1 STOTZHEIM (03074X0003) PUITS 2 STOTZHEIM (BSS000WWBM – 03074X0004)	2022
ZELLWILLER	Pratiques pérennes	ZELLWILLER (BSS000WWBK – 03074X0002)	2022

Actions Industries

Thème : Amélioration de la qualité des sites et sols pollués (IND0601)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Thème : Amélioration de la qualité des rejets (IND0201, IND0202 et IND0901)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
DEGERMANN GUSTAVE	BARR	IND0202 – Traitement des rejets industriels - Principalement hors substances dangereuses	ANDLAU 2	2023- 2024
		IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE		2022
ARTHUR METZ	EPFIG	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	ANDLAU 2	2023- 2024
TANNERIES HAAS	MITTELBERGHEIM	IND0202 – Traitement des rejets industriels - Principalement hors substances dangereuses	ANDLAU 2	2023- 2024
		IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE		2023- 2024

Actions Ressource

Thème : Économies d'eau par les collectivités (RES0202 et RES0702)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Thème : Économies d'eau par les industriels (RES0203)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
TANNERIES HAAS	MITTELBERGHEIM	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	ANDLAU 2	2023- 2024